

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session**Organisation de la soixante et unième session ordinaire
de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour
et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour****Troisième rapport du Bureau**

À sa 4^e séance, le 25 octobre 2006, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le point 68 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme » soit examiné en séance plénière et à la Troisième Commission, étant entendu que la Commission étudierait toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée générale, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme, et y donnerait suite. Compte tenu de cette recommandation, l'Assemblée examinerait en séance plénière le rapport annuel du Conseil des droits de l'homme sur ses activités. Cette répartition du travail a été convenue, étant entendu que cette disposition est due au fait que le Conseil des droits de l'homme n'a commencé ses travaux qu'en juin 2006. Il est également entendu que cette mesure n'est en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et qu'elle sera réexaminée avant le début de la soixante-deuxième session de l'Assemblée, sur la base de l'expérience acquise du point de vue de son efficacité et de son application pratique.

